



ASSOCIATION DE DANSE L'ATELIER ARTISTIQUE

Les cours se déroulent dans la salle associative de la médiathèque Uderzo.

Anzin-Saint-Aubin

Tarif annuel
(5€ de frais d'inscription inclus)

Horaires

◆ Cours éveil (4-6 ans)	155 €	Le mercredi de 15h00 à 15h45
◆ Cours initiation (6-8 ans)	163 €	Le mercredi de 14h00 à 15h00
◆ Cours intermédiaire (8-10 ans)	163 €	Le jeudi de 18h00 à 19h00
◆ Cours moyen (11-13 ans)	185 €	Le mercredi de 16H00 à 17H15
◆ !! New !! Cours débutant (ados*/adultes)	210 €	Le lundi de 18h30 à 20h00
◆ Cours modern'jazz (ados*/adultes)	210 €	Le lundi de 20h00 à 21h30
◆ Cours contemporain (ados*/adultes)	210 €	Le jeudi de 19h00 à 20h30

*ados à partir de 14 ans

Réduction famille : 13,50 €/personne

Cours supplémentaire (pour les ados*/adultes uniquement) : 100€

Reprise des cours le lundi 11 septembre – Inscription lors des premiers cours de septembre

FICHE D'INSCRIPTION 2023 – 2024

Tous les renseignements ont leur importance, veuillez à tout compléter correctement et lisiblement.
Prenez le temps de bien lire le règlement intérieur en page 3.

NOM et Prénom de l'élève :

Date de naissance :

NOM des parents (si différent de l'élève) :

E-mail :

ADRESSE (précise) :

Code Postal : Commune :

N° de Tél du domicile :

N° de Tél où vous joindre dans la journée :

Pour les nouveaux inscrits, comment avez-vous connu l'association ?

Bouche à oreille – Site internet – Facebook – Presse – Radio – Flyer – Autre :



L'association propose 2 spectacles dans l'année. En cas d'absence à l'une de ces dates, merci d'en informer le professeur le plus rapidement possible, et au plus tard 1 mois avant le spectacle. Cela permet d'organiser au mieux les chorégraphies.

- Le samedi 9 décembre 2023 en soirée.
- Les samedi 1er juin (soirée) ET dimanche 2 juin 2024 (après-midi). Attention, il est nécessaire d'être présent tout le week-end car il s'agit du même spectacle pour ces 2 dates.

Date :

Signature :

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE INSCRIPTION

- La fiche d'inscription 2023/2024 complétée.
- Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la danse.
- Une attestation de votre **assurance** en Responsabilité civile.
- 2 enveloppes timbrées** à vos nom et adresse.
- Le règlement de la cotisation annuelle complète en 1 chèque ou en 3 chèques** (qui seront encaissés en octobre, novembre et décembre). Les coupons sports ANCV et les chèques vacances sont acceptés.

NB : Les membres du bureau sont des bénévoles. Ils donnent de leur temps pour gérer les inscriptions. Veuillez svp rendre un dossier complet afin de faciliter leur tâche.

Pour les enfants

Votre enfant est-il à jour de ces vaccins ? Oui Non (*raier la mention inutile*)

Recommandations des parents :

En cas d'urgence, je souhaite que mon enfant soit transporté vers (nom de l'hôpital ou de la clinique) :

Je soussigné(e),, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables à prendre le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, lors des cours, des stages, des répétitions ou des spectacles au sein ou à l'extérieur de l'association l'Atelier Artistique.

J'autorise l'association à photographier ou à filmer mon enfant, et à ce que les photos ou les films puissent paraître dans la presse locale, sur la page Facebook, sur la page Instagram ou sur le site internet de l'association. **Rayer la mention inutile. Dans le cas où rien n'a été spécifié, l'association considère la réponse affirmative.**

Oui

Non

Pour les adultes

En cas d'urgence, je souhaite être transporté(e) vers (nom de l'hôpital ou de la clinique) :

Je soussigné(e),, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables à prendre le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par mon état, lors des cours, des stages, des répétitions ou des spectacles au sein ou à l'extérieur de l'association l'Atelier Artistique.

J'autorise l'association à me photographier ou à me filmer, et à ce que les photos ou les films puissent paraître dans la presse locale, sur la page Facebook, sur la page Instagram ou sur le site internet de l'association. **Rayer la mention inutile. Dans le cas où rien n'a été spécifié, l'association considère la réponse affirmative.**

Oui

Non

Siège social :

10 bis rue Henri Cadot 62223 Anzin Saint Aubin
latelier.artistique@gmail.com
www.latelierartistique.fr
www.facebook.com/latelier.artistique
Latelierartistique62 sur instagram

Président : Frédéric Scalbert 06.30.30.01.49

Secrétaire : Tuna Durand 06.31.76.62.52

Trésorière : Maureen Dubois 06.15.31. 91.06

Professeur : Frédéric Sauvage 06.85.11.36.52

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Tous les membres de l'association de danse et toutes les personnes bénéficiant de ces activités sont soumis au présent règlement intérieur. Les personnes qui ne s'y conformeraient pas pourront être exclues sans aucun dédommagement, ni remboursement de cotisation ou de participation. La décision d'exclusion sera prise exclusivement par le bureau, sur proposition ou non des responsables techniques.

Article 2 : Toute inscription est due pour l'année, sauf circonstances exceptionnelles avec justificatifs fournis au président de l'association (grossesse, déménagement, accident). Les cours sont payables à l'inscription en un seul chèque ou en trois chèques. 2 cours d'essai gratuits sont possibles, uniquement pour les nouveaux adhérents.

Article 3 : Un **certificat médical** d'autorisation à la pratique de la danse (délivré par votre médecin traitant) ainsi qu'une **attestation d'assurance** couvrant toute activité culturelle ou sportive extrascolaire sont à fournir **obligatoirement**.

Article 4 : Les cours ne sont pas assurés durant les vacances scolaires.

Article 5 : Tenue de danse obligatoire exigée, cheveux attachés. Pas de bijoux volumineux, ni de boucles d'oreilles pendantes.

Article 6 : En cas d'absence, prévenir le professeur le plus tôt possible.

Article 7 : Les chewing-gums et les bonbons sont interdits pendant les cours.

Article 8 : Les élèves devront arriver dix minutes avant le cours, pour avoir le temps de s'habiller avant le début du cours en lui-même.

Article 9 : **Les élèves devront être présents aux représentations (1 date en décembre et 2 dates en juin). En cas d'impossibilité, en avertir le professeur le plus tôt possible et au minimum 1 mois à l'avance.**

Article 10 : Les éventuels cours supplémentaires feront l'objet d'un avis aux parents par e-mail principalement, ou par courrier.

Article 11 : Tout élève parrainant un nouvel élève bénéficiera d'un chèque de 15 euros, sous les conditions suivantes :

- l'inscription du nouvel élève doit être effective (cotisation annuelle encaissée) ;
- le nouvel élève n'a pas adhéré à l'association depuis au moins 3 ans ;
- le parrainage ne s'applique pas aux membres d'une famille (parents – enfants, fratrie).

Article 12 : Pour le gala de fin d'année, la couture des costumes est à la charge des élèves.

Date :

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé le règlement intérieur »